



1

Dossier d'inscription Puces des Couturières et des Créateurs

Dimanche 21 Janvier 2024
Maison de quartier Fontaine Lestang
59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse
puces.couturieres.flestang@gmail.com

Documents à joindre pour votre inscription et à envoyer par la Poste ou à déposer à :
**Foyer d'Education Populaire Etienne Billières - Puces des Couturières et des Créateurs -
59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse**

- Dossier d'inscription **page 1**
- Chèque(s) de participation à l'ordre du Foyer d'Education Populaire Etienne Billières
- Copie recto verso de votre carte d'identité

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

N° téléphone :

Matériels de couturière et de créateur exposés à la vente :

Une chaise et une table de 75 cm x 180 cm seront mises en place pour chaque exposant.
Le montant de l'inscription s'élève à 15 euros par table et se réduit à 10 euros si vous apportez
une pâtisserie maison le jour de la manifestation. Le **salon de thé** proposera une tranche de
votre gâteau plus une boisson chaude au prix de 1,50 euros.

Frais de participation

- Sans don de pâtisserie maison : 1 chèque de **15 euros**
- Avec don de pâtisserie maison : 1 chèque de **10 euros** et 1 chèque de **5 euros**, le chèque de
5 euros vous sera rendu lors de la remise de votre don le Dimanche 21 Janvier 2024, dans le
cas contraire il sera encaissé.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné.e, (nom, prénom)

Né.e le

à

Domicilié.e (adresse complète)

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé.e à deux ventes au déballage dans l'année
civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à

le

Signature :



2

Conditions de participation Puces des Couturières et des Créateurs

Dimanche 21 Janvier 2024

Maison de quartier Fontaine Lestang

59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse

puces.couturieres.flestang@gmail.com

Conditions particulières :

Nature, lieu et date de l'événement :

Puces des Couturières et des Créateurs organisées par le Foyer d'Education Populaire Etienne Billières.

Vente de matières premières Dimanche 21 Janvier 2024 de 9h à 16h.

Maison de quartier Fontaine Lestang - 59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse.

Installation : Samedi 20 Janvier de 17h à 18h30 et Dimanche 21 Janvier 2024 de 8h à 9h.

Remballage : Dimanche 21 Janvier 2024 à 16h.

Montant et nature des prestations :

L'organisateur demande à l'exposant pour un emplacement avec une chaise et une table de dimensions 75 cm x 180 cm une participation de 15 euros réduite à 10 euros si l'exposant apporte une pâtisserie maison qui sera vendue le jour de la manifestation au salon de thé au profit de l'organisateur. Compte tenu de l'espace disponible il ne sera accepté qu'un petit portant par exposant et aucune table personnelle supplémentaire.

Aucun pourcentage ne sera réclamé sur les ventes que l'exposant aura effectuées dans le cadre de la manifestation.

Conditions générales :

Annulation :

Toute demande de désistement devra être communiquée à l'organisateur au plus tard 7 jours avant l'événement. Dans le cas contraire et si un remplaçant ne peut être trouvé, nous ne pourrions rembourser les frais d'inscription. Si la manifestation ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure, la responsabilité des organisateurs se limiterait au remboursement du montant perçu.

Responsabilité :

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation survenus durant les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation. Le matériel et les produits présentés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou de l'exposant qui en a la charge.

L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents qui peuvent survenir pendant les manœuvres d'installation et de remballage de la manifestation. L'exposant se doit de respecter le lieu et le matériel mis à sa disposition. En cas de dégradation majeure, l'organisateur sera en droit de réclamer des indemnités à l'exposant responsable.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Présentation :

L'exposant, pour le bon déroulement de son exposition, se doit d'être présent tout au long de la manifestation ou de se faire représenter par un tiers de son choix. Le représentant doit alors être signalé en tant que tel à l'organisateur.

L'exposant s'engage à présenter majoritairement des matières premières (tissus, boutons, galons, laines, perles, dentelles, patrons, revues, mannequins, matériel de création...) et s'il le désire un petit nombre de ses créations.

L'organisateur se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands à chaque exposant ainsi que le déroulement de la manifestation. L'organisateur se charge de la communication de la manifestation.